



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2016

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Barbara Arlettaz-Isoz (PLR), Guillaume Barman (PLR), François Bruchez (PDC), Damien Coutaz (PDC), Catherine Frossard (PDC), Gail Rappaz (PDC)
absent : Lucien Steiner (PDC).

Suppléants : Mireille Brouchoud (PLR), Xavier Bruchez (PDC), Alain Duroux (PDC), Laetitia Lugon (PLR), Dominique Thiévent (AdG).

Remarques : aucun suppléant n'a été convoqué

1. PRÉAMBULE

Les comptes 2016 ont été approuvés par le Conseil municipal le 29 mars 2017 et ont été mis à notre disposition sur le site de la commune début avril.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse des comptes 2016 : les 3, 17 et 24 mai 2017.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, et de la situation globale. Lors de la dernière séance, nous avons invité, le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le chef des finances, Léonard Roserens, à répondre à nos questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Sauf avis contraire, les réponses suivantes ont été données par le Président de la Municipalité, Damien Revaz.

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

011.301.00 p.26 Personnel administratif

Nous constatons une augmentation entre les comptes 2015 (7'252 CHF), le budget 2016 (8'000 CHF) et les comptes 2016 (9'640 CHF).

Ce compte varie en fonction du nombre d'élections et de votations ayant lieu durant l'année. En 2016, les élections communales participent à l'augmentation de ce poste. A titre de comparaison, un montant de 11'938.20 CHF figurait dans les comptes 2012.

011.319.00 p.26 Frais divers

Pourquoi ce poste, qui était de 670 CHF aux comptes 2015, a été budgétisé à 1'000 CHF au budget 2016, pour finalement être porté à 5'574 CHF aux comptes 2016?

Dans ce compte figure principalement les frais liés à la sortie annuelle des commissions. Les années précédentes, ces coûts étaient ventilés entre différents comptes. Afin d'assurer d'avantage de transparence, tous les frais sont dorénavant regroupés dans ce compte.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

102.431.00 p.32 Permis de séjour

102.431.01 p.32 Attestations diverses

La répartition entre ces deux postes a-t-elle changé? Si ce n'est pas le cas, comment expliquer, d'une part, la forte diminution des permis de séjour, de 45'000 CHF au budget 2016, à 28'771 CHF aux comptes 2016, et, d'autre part, la nette augmentation des autres attestations, de 12'000 CHF au budget 2016, à 25'266 CHF aux comptes 2016?

Nous n'avons pas changé la méthode de comptabilisation qui dépend – en ce qui concerne les permis de séjour – de la facturation mensuelle faite par le canton. Les recettes du compte 102.431.00 (Permis de séjour) sont à mettre en regard du compte de charge 102.351.01 (Vente permis Factures cantonales), compte également en baisse par rapport à l'exercice 2015 (de 25'764 CHF à 19'406 CHF).

En ce qui concerne le compte 102.431.01, il est vrai qu'il est en forte augmentation. Cette différence s'explique par la mise en place d'une taxe de départ de 20 CHF ainsi que par une augmentation des autres attestations dont le prix est passé de CHF 10 CHF à 15 CHF.

113.303.00 p.33 Charges sociales

113.303.01 p.33 Charges sociales AVS

Comment sont répartis les 45'000 CHF présents uniquement au budget 2016, mais qui n'apparaissent ni dans les comptes 2015, ni dans les comptes 2016? Quelle est la répartition des charges sociales?

Il y a eu une erreur lors de l'établissement du budget 2016. Les charges AVS ont été prévues une fois dans le compte 113.303.01 et une autre fois dans le comptes 113.303.00, englobée avec les charges AC.

122.452.00 p.37 Participation Communes pour l'APEA

Pourquoi cette diminution de 10'419 CHF entre budget 2016 (180'000 CHF) et comptes 2016 (169'581 CHF)? La participation des communes a-t-elle changé?

La participation des communes est fonction de la population au 31 décembre de l'année précédente, chiffres basés sur l'office fédéral de la statistique. La participation des communes représente le 66 % des coûts nets du service tant en 2016 qu'en 2015, confirmant que le budget 2016 était sans doute un peu trop optimiste. La diminution s'explique donc par la baisse des dépenses et par la surestimation du budget.

140.313.00 p.38 Matériel Serv. Feu

Pourquoi un montant de 3'000 CHF a été porté au budget 2016, alors que ce poste s'élève habituellement et annuellement à 23'000 CHF?

C'est un forfait annuel facturé par l'ECA depuis 2 ans pour l'entretien et l'échange de matériel. Des discussions sont actuellement en cours avec l'Etat du Valais pour le subventionnement de cette charge. De plus, techniquement parlant, le montant porté aux comptes 2015 n'était pas encore connu, lors de l'établissement du budget 2016.

140.461.00 p.39 Subside Service du Feu

Pourquoi n'y a-t-il aucun montant pour ce poste aux comptes 2016, alors qu'un montant de 3'000 CHF avait été inscrit au budget 2016 ?

Au moment de l'établissement du budget 2016 il a certainement été tenu compte des subventions touchées en 2014, d'un montant de 3'053 CHF. Or, cette recette était unique et concernait un « renforcement défense incendie » dans le secteur du Bois-Noir.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

210.311.00 p.43 Mobilier

210.311.01 p.43 Informatique

Selon le commentaire de la page 42, l'achat d'un tableau interactif pour un montant de 9'175 CHF entre dans le montant du poste 210.311.00 (Mobilier). Pourquoi cet achat n'a pas été inscrit dans le poste 210.311.01 (Informatique)? Pourquoi passe-t-il directement en charge et qu'il n'y a pas de position au bilan? D'autre part, le poste 210.311.01 (Informatique) n'est-il pas sous-évalué, en considérant que les classes ne sont pas toutes équipées d'un tableau interactif? Y a-t-il un risque que les budgets futurs soient dépassés à cause de cela?

Uniquement les classes 5-8 H ont la nécessité d'être équipées d'un tableau interactif. En 2016, l'ouverture d'une classe supplémentaire a été nécessaire, raison pour laquelle cette acquisition a été réalisée. A ce jour, toutes les classes devant être équipées d'un tableau interactif le sont. La catégorisation est un peu arbitraire. Toutefois, un montant de 5'000 CHF étant prévu pour chacun de ces deux postes, le budget était de toute façon dépassé.

210.390.01 p.44 Entrées piscine CSS

Pourquoi un montant de 35'000 CHF a été porté au budget 2016, et qu'au final, un montant de 5'000 CHF a été encaissé dans les comptes 2016?

Dès 2015, les entrées effectives sont comptabilisées grâce au nouveau logiciel informatique. Avant cette date, un tarif était appliqué en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école primaire. Notons qu'il s'agit d'une imputation interne n'ayant aucun effet sur le résultat global, la recette se retrouvant dans le compte 340.490.01.

211.330.00 p.45 Pertes sur débiteurs Cycle d'orientation

Pourquoi la perte sur débiteurs du CO augmente entre les comptes 2015 (773 CHF) et les comptes 2016 (11'000 CHF)?

Les 11'000 CHF ne représentent pas une perte effective, mais un ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs se trouvant au bilan, compte n° B20.240.00.

211.461.04 p.47 Subvention Direction

Le montant de ce poste comportant des centimes (51'233.05 CHF), s'agit-il réellement d'une subvention ou est-ce une écriture interne?

Il s'agit d'une subvention effective, versée par le canton en date du 20 décembre 2016.

213.363.00 p.47 Subventions diverses

Que représente cette subvention de 150 CHF aux comptes 2016?

Il s'agit d'une subvention versée à l'Ecole de Commerce et de Culture Générale (ECCG) de Monthey pour le camp d'hiver et le voyage d'étude annuel, soit un montant de 50 CHF par élève de 3^{ème} année domicilié sur St-Maurice.

213.461.00 p.48 Subvention transports étudiants

Le montant comportant également des centimes (6'361.95 CHF), s'agit-il vraiment d'une subvention? Pourquoi le montant porté au budget 2016 (12'500 CHF) a été presque divisé par deux dans les comptes 2016?

Il s'agit d'une subvention effective versée par le canton et qu'il convient de mettre en regard du compte de charge 213.364.00 (Frais de transport pour étudiants). Ce dernier est également bien inférieur au budget. Charges et recettes ont diminué selon le même rapport.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

340.435.00 p.57 Entrées piscine

L'augmentation de ce poste (147'853 CHF aux comptes 2015 et 176'342 CHF aux comptes 2016) est-elle due aux nouveaux horaires (ouverture à midi)? Les charges variables (comme la buvette, la conciergerie, etc.) ont-elles augmenté?

Effectivement, nous pouvons dire que l'augmentation des recettes de l'ordre de 28'000 CHF est liée à la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture. Cela engendre également des

coûts supplémentaires que nous retrouvons dans les comptes 340.301.03 (Maîtres de bain) et 340.301.04 (Gérance buvette CSS) pour environ 13'000 CHF.

340.490.01 p.58 Entrées piscine EP

Pourquoi un montant de 35'000 CHF a été porté au budget 2016, et que seul un montant de 5'465 CHF ait été encaissé dans les comptes 2016?

Voir remarque concernant le compte 210.390.01.

342.331.02 p.58 Amortissement ordinaire Skatepark

B11.141.3422 p.7 Tableau des amortissements

B11.141.3422 p.130 Détail du bilan

A notre connaissance, le skatepark n'existe plus. Pourquoi apparaît-il tout de même au bilan? Par voie de conséquence, pourquoi apparaît-il également dans les amortissements?

Un montant de 50'000 CHF a été attribué dans le budget 2014 pour l'étude et la création d'un nouveau skatepark. Des frais d'études à hauteur de 11'976.50 CHF ont été payés entre 2014 et 2015. Pour le solde, soit 38'000 CHF, l'argent n'a pas été dépensé, dans l'attente de la validation du projet définitif. Il s'agit donc d'une provision de 38'000 CHF, qui figure au bilan sous cette rubrique.

2.4 SANTÉ

490.361.00 p.64 Financement dispositif pré-hospitalier

Le montant de ce poste a passé de 39'791 CHF aux comptes 2015, à 38'000 CHF au budget 2016, puis à 28'278 CHF aux comptes 2016. S'agit-il de soins à domicile? Comment expliquer cette diminution? Cela correspond-il à une diminution des soins à domicile?

Il s'agit d'une facture établie par le canton du Valais selon l'ordonnance du 20.11.1996 sur l'organisation des secours. En 2015, le canton avait facturé un montant supérieur d'environ 9'500 CHF à la réalité des comptes finaux 2015. Ce montant a été remboursé au travers du décompte 2016 ; décompte qui aurait été identique à la prévision budgétaire sans cette ristourne. En général, le canton envoie des factures provisoires et rectifie l'année suivante, en fonction des comptes finaux. Ce poste englobe notamment les coûts de fonctionnement et de perfectionnement, ainsi que l'entreprise d'ambulance. Les frais totaux sont répartis à 50 % à la charge du canton, et à 50 % à la charge des communes, en fonction de la durée de séjour.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

580.451.00 p.71 Participation du Canton Insertion sociale (AITS)

A quoi correspond ce poste?

Le Chef des Finances, Léonard Roserens, nous répond que la commune paye durant l'année les frais de réinsertion facturés par les entreprises employant du personnel au bénéfice de l'aide sociale. Le canton rembourse à la Municipalité cette somme.

2.6 TRAFIC

621.314.00 p.78 Places de parc - Horodat.

Un montant de 12'565 CHF apparaît aux comptes 2016, alors qu'un montant de 4'000 CHF apparaissait au budget 2016. Pourquoi cette différence? Nous espérons qu'il s'agit d'un entretien extraordinaire, car aux comptes 2015 ce poste affichait un montant de 1'790 CHF.

Léonard Roserens, nous indique que le contrat d'entretien annuel s'élève à environ 7'000 CHF pour l'ensemble des horodateurs. Les autres frais concerne l'achat de rouleaux-tickets pour 3'400 CHF (grande quantité) et d'autres petits frais (par exemple pour les pannes). Une analyse des frais est également en cours en vue de l'extension des horodateurs.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

B18.18.700 p.132 Fond de régulation Eaux

B18.18.720 p.132 Fond de régulation Déchets

Une remarque : les fonds de régulation des eaux et déchets, qui se montent respectivement à 630'383 CHF et 286'571 CHF (soit un total de 916'954 CHF), devront être compensés, dès la mise en application des taxes sur les déchets et les eaux usées.

Léonard Roserens répond : en effet, dans le calcul de la nouvelle taxe sur les déchets – taxe sur laquelle le Conseil Général devra se prononcer en juin prochain – il est tenu compte de la mise à niveau du fonds de régulation. Le même principe sera appliqué lors de la tarification du service des eaux.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

Question d'ordre général sur la gestion et la propriété du réseau électrique

Nous désirons revenir sur une question que nous avons posée lors du budget 2017 : est-ce que la Commune s'est déterminée quant à la suite à donner à la gestion et à la propriété du réseau électrique de Saint-Maurice? La Commune désire-t-elle rester propriétaire du réseau? Ou désire-t-elle vendre le réseau (par exemple à la SEIC)? Ou envisage-t-elle d'entrer dans la SEIC en apportant le réseau? Ou a-t-elle d'autres projets?

Le report au niveau fédéral de la libéralisation du marché électrique permet au nouveau Conseil Municipal d'analyser sereinement cette problématique et de rendre une décision entre fin 2017 et courant 2018. La commercialisation et la propriété du réseau est au coeur de la réflexion menée par la Commune. En cas de changement, le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil général, la seule exception étant le statu quo.

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

Pas de question pour ce chapitre.

3. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Enseignement et formation

210.503.02 p.117 Ecole primaire 1 + 2

L'ensemble des montants qui ont été repoussés de 2016 à 2017 ou plus, représentent autant d'amortissements qui ne se sont pas réalisés en 2016, et qui n'apparaissent donc pas aux comptes 2016 : par exemple, le report de 2016 à 2017 des 400'000 CHF du poste 210.503.02 pour les fenêtres des Ecoles Primaires 1 et 2, a pour conséquence que l'amortissement de 40'000 CHF y relatif ne se réalisera pas en 2016.

Culture, loisirs & culte

340.503.00 p.119 Centre sportif scolaire

Nous nous demandions pourquoi un montant de 60'000 CHF apparaissait au budget 2016, alors qu'un montant de 177'345 CHF apparaît aux comptes 2016. Pour rappel, voici la question que nous avons posée lors des comptes 2015, et la réponse de la Commune:

Pourquoi le montant de ce poste (65'000 CHF au budget 2015) n'a pas été utilisé (montant de 0 CHF aux comptes 2015). La remarque indiquait une situation urgente dont il fallait s'occuper, des travaux urgents à réaliser. Qu'en est-il?

Les travaux – urgents il est vrai – ont été repoussés à l'été 2016. Le budget 2016 de 60'000 CHF additionné à celui non utilisé de 2015 (65'000 CHF), ne suffiront malgré tout pas à couvrir les frais effectifs de ce projet, devisés à 174'159.70 CHF et adjugés lors de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2016.

Trafic

620.501.00 p.122 Routes communales

Pourquoi ce poste n'a pas été prévu au budget 2016, alors qu'un montant de 95'545 CHF apparaît dans les comptes 2016 ?

Cette charge concerne la modification du carrefour d'Epinassey. Elle est en lien avec la piste de mobilité douce. La décision prise par le canton du Valais de débiter ces travaux en 2016 a été prise alors que notre budget avait déjà été établi.

Protection et aménagement de l'environnement

710.610.00 p.124 Taxes de raccordement aux égouts

710.661.01 p.124 Subventions cantonales Step de Mex

Pourquoi ces recettes d'investissement n'apparaissent pas au budget 2016, alors que des montants de respectivement 139'121 CHF et 128'605 CHF sont portés aux comptes 2016 ?

En ce qui concerne le compte n° 710.610.00, cela a été corrigé dès le budget 2017. Pour le compte n° 710.661.01, il s'agit d'un solde de subvention, qui n'avait pas été provisionné – par mesure de prudence – lors du bouclage des comptes 2015.

760.501.02 p.124 Barrages St-Bartélémy

760.501.04 p.124 Torrent du St-Bartélémy

Pourquoi ces deux postes ne sont pas inscrits au budget 2016, mais apparaissent dans les comptes 2016 pour des montants en charge de respectivement 79'505 CHF et 71'515 CHF ?

Suite à la crue du 24.07.2015 et aux dommages occasionnés aux barrages et au lit du torrent du St-Bartélémy, des travaux urgents ont été nécessaires. Le rapport de l'expert étant arrivé après l'établissement du budget 2016, les chiffres y relatifs n'ont malheureusement pas pu être introduits dans ledit budget. Le rapport établissait l'urgence des réparations. Par conséquent, l'expert a demandé la réalisation immédiate de ces travaux.

760.610.08 p.125 Participation CFF Torrent St-Barthélémy

Pourquoi y a-t-il une participation des CFF (de 125'829 CHF) pour les travaux liés au torrent du St-Bartélémy? Comment cela a-t-il été décidé et réparti?

La convention réglant la participation des 9 entités concernées par ce poste a été signée mi-mai 2017. La facturation pourra donc être faite durant l'année 2017. En ce qui concerne les CFF, ces derniers nous ont demandé de leur facturer un acompte sous 2016. Dans les 9 entités concernées, nous pouvons citer entre autre les CFF, l'OFROU, le canton du Valais, SIL et la commune d'Evionnaz. En finalité, le coût net à la charge de notre Municipalité sera de l'ordre de 2.13 %.

Economie publique

830.565.01 p.126 Pro Agauno (2015-2022)

Pourquoi le montant de ce poste n'apparaît pas au budget 2016, alors qu'il s'agit d'une enveloppe globale de 400'000 CHF répartie sur 8 ans, et par conséquent prévisible?

Afin que cet oubli ne se reproduise plus, il a été décidé d'indiquer les dates concernées directement dans l'intitulé du compte.

840.603.00 p.126 Transfert au patrimoine financier

Pourquoi le montant porté au budget 2016 (115'000 CHF) n'est pas dans les comptes 2016 ?

Dans l'intervalle ce poste avait été totalement amorti lors de la clôture des comptes 2015.

4. QUESTIONS-RÉPONSES - BILAN

B10.121 p.129 Actions & parts sociales

Serait-il opportun de vendre les actions Holdigaz (B10.121.03), voire F.M.V. (B10.121.02) ? Existe-t-il une opportunité de se départir de ces actions ? Est-ce une piste pour se désendetter et quels en seraient les bénéfices ? A combien ces actions sont-elles valorisées et quels dividendes cela rapporte ? Quel est leur rendement ?

Damien Revaz répond de manière globale que la Commune ne vendra pas ces actions, ceci d'autant plus que les bénéfices potentiels ne sont pas importants. Léonard Roserens nous présente ensuite plus en détails les actions évoquées dans notre question :

Holdigaz SA

Les 27'855 actions Holdigaz SA détenues par la Municipalité ont une valeur de 4'317'525 CHF au 31.12.2016. La valeur comptable étant de 1'448'460 CHF, le gain potentiel sur la vente de ces actions serait donc de 2'869'065 CHF. En 2016, le rendement de ces actions a été de 111'420 CHF, soit 7.7 % de la valeur comptable. Il convient également d'ajouter 30'000 CHF d'honoraires pour le Conseil d'Administration à ces recettes.

FMV SA

Les 8'862 actions FMV SA détenues par la Municipalité ont une valeur théorique de 886'200 CHF au 31.12.2016 (basé sur la valeur des propres actions détenues par FMV). La valeur comptable étant de 355'440 CHF, le gain potentiel sur la vente de ces actions serait donc de 530'760 CHF. En 2016, le rendement de ces actions a été de 8'958 CHF, soit 2.5 % de la valeur comptable.

Passage du patrimoine administratif au patrimoine financier, p.130 et 131

Pourquoi avoir passé du patrimoine administratif vers le patrimoine financier :

- Source du Martolet : de B11.141.708 vers B10.123.18
- Terrain La Borette : de B11.140.00 vers B10.123.108
- Terrains du Scex N° 395-396-397-2133 : de B11.140.342 vers B10.123.109 ?

Ces postes ont été transférés du patrimoine administratif vers le patrimoine financier afin de respecter les décisions prises lors de la validation du budget. Le but était d'éviter de devoir réaliser des amortissements pour des objets qui sont indépendants du fonctionnement de la Commune.

Crédits supplémentaires, p.137

Pourquoi les intérêts des dettes consolidées sont en augmentation, alors que les crédits ont été renégociés avec des taux à la baisse ?

Cela concerne, pour l'essentiel, les charges d'intérêts facturés par l'Association du CO pour les années 2015 et 2016. Il n'était pas prévu de payer 2015. De plus, les deux factures ont été reçues en septembre 2016, et il a été décidé de tout payer en même temps. La totalité de ces charges d'intérêts pour les deux années représente une somme de 292'600 CHF.

Cautionnements, p.138

Quel est l'état des dettes effectives au niveau des cautionnements ? Ces dettes existent-elles toujours ? Ne faudrait-il pas réactualiser les montants réels qui sont effectivement encore à cautionner ? Est-il possible d'obtenir une date de fin aux cautionnements ? Car une fois que l'emprunt est amorti, le cautionnement devrait disparaître.

Si nous pouvons suivre l'évolution des dettes principales au travers des comptes fournis annuellement (CO – Fondation St-Jacques – Step – etc.) force est de constater que cela n'est pas le cas pour certaines structures de moindre importance. Le nécessaire sera fait afin de palier à ce manque. Néanmoins il est à relever que le cautionnement total reste activé tant que la dette n'est pas totalement éteinte. Par conséquent, tant que la Commune ne reçoit pas une lettre de la banque qui libère la Commune du cautionnement, le montant du cautionnement apparaît intégralement dans le tableau de la page 138.

Association du Cycle d'Orientation, Frais de personnel, p.147

Pourquoi ce montant passe de 715'578 CHF aux montants 2014/2015 à 847'000 CHF au budget 2016/2017 ?

Une partie de cette hausse provient de la valorisation des heures de conciergerie, suite à la mise en place du système de timbrage. En tenant compte des éléments en notre possession à ce jour, nous pouvons considérer que les frais de conciergerie, qui seront facturés pour l'exercice 2016/2017, seront inférieurs à ceux prévus lors de l'établissement du budget.

5. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS**Fondation Saint-Jacques, p. 151**

Il y a une perte dans la Fondation Saint-Jacques. Est-ce que les tarifs journaliers de pension (prix de pension journalier) ont été augmentés ? Pour l'exercice 2015, la perte est de 308'941 CHF, alors que pour 2016 la perte est de 108'180 CHF.

Les pertes résultent du fait d'amortissements supplémentaires non prévus au budget. Malgré l'augmentation des tarifs intervenue au 1^{er} janvier 2017, les tarifs appliqués par la Fondation Saint-Jacques restent parmi les plus bas du canton.

Comptes de construction du nouveau CO

Pourquoi cela prend autant de temps pour que les comptes de la construction du Cycle d'Orientation soient bouclés ?

Les comptes ont été déposés auprès du Canton du Valais en été 2016. Ils devraient bientôt revenir à la Commune, qui est pour l'instant en attente. Des discussions sont notamment en cours au niveau de la répartition entre l'EPP (qui appartient au Canton) et le CO.

Investissements (désinvestissements) nets, p. 20

Au budget 2016, des investissements pour un montant total de 5'856'675 CHF ont été planifiés. En raison du report de certains investissements de 2016 à 2017, des désinvestissements de -2'154'584 CHF apparaissent aux comptes 2016. Par conséquent, la différence entre les investissements au budget 2016 et aux comptes 2016 est de 8'041'260 CHF. Dès lors, la différence des amortissements devrait être de 804'126 CHF. Toutefois, elle est de 766'216 CHF. Pourquoi cette différence ?

Léonard Roserens nous répond que lors de l'établissement du budget 2016, les comptes 2015 ne sont pas bouclés. Les amortissements prévus dans le budget 2016 sont donc estimés sur la base d'une projection 2015. Ces amortissements sont donc théoriques, puisque basés sur le budget 2015 et non sur les comptes 2015, étant donné que le bilan 2015 n'est alors pas encore connu. Toutefois, le résultat des comptes 2016 est proche de cette prévision.

Actifs du patrimoine financier

Le traitement des actifs du patrimoine financier doit être semblable à celui des actifs d'une entreprise commerciale. C'est-à-dire que les actifs ne peuvent figurer à une valeur plus élevée que la valeur vénale et que des amortissements annuels de l'ordre de 1.5% doivent être opérés. Le bâtiment de Lavigerie ainsi qu'éventuellement les ailes sud et est des Tuileries ne figurent-elles pas à une valeur trop élevée au bilan suite aux travaux entrepris ?

Damien Revaz relève que la Commune respecte l'article 47 de l'Ofinco (Ordonnance sur la gestion financière des communes). De plus, comme le rendement est de 5.66, la valeur au bilan ne pose pas de problème. Léonard Roserens précise qu'après discussion avec la fiduciaire, il n'y a pas de surévaluation dans les objets du patrimoine financier.

Règlement des déchets

Dans le message du Conseil municipal concernant le règlement des déchets, aucun chiffre n'est fourni. Serait-il possible d'y ajouter des chiffres de variation par ménage de 4 personnes (aujourd'hui 200 CHF sans TVA ; demain en moyenne xxx CHF, avec le détail des différents émoluments: taxe de base, taxe au sac, TVA), ainsi que pour le compte communal y relatif (aujourd'hui 533'000 CHF, demain xxx'xxx CHF).

Des exemples seront mis à disposition (en ligne ou à l'occasion de la séance plénière). Les points suivants peuvent déjà être cités :

- *l'objectif est l'autofinancement du service*
- *la création d'une déchetterie est nécessaire, ce qui implique un certain coût*
- *avec la nouvelle réglementation, certains contribuables paieront moins cher*
- *mais certaines familles payeront un montant sensiblement plus élevé*

Subventions cantonales

Le Canton peine-t-il à payer les subventions accordées ?

Les subventions qui concernent le fonctionnement (par exemple : garderie, achats de matériel) sont toujours payées dans les délais, soit en général l'année suivante.

Les subventions pour les investissements, en revanche, sont payées selon les délais fixés par le Canton, qui pourrait les définir par exemple en 2025.

Cela pose-t-il des problèmes à la Commune ?

Non, pas vraiment. La Commune arrive à s'arranger, mais parfois un montant est mis dans les comptes de la Commune, alors que ce montant ne fait pas encore partie des comptes du Canton. Il ne faudra pas oublier, à l'échéance fixée par le Canton, de redemander le paiement de la subvention, car le traitement automatique n'est pas évident. A quelque part, la Commune fait office de « banque ».

6. REMARQUES

Lors de la première séance, nous n'avions pas trouvé le glossaire, ni les comptes de la Fondation St-Jacques et de l'AITEJ. Ces différents chapitres ont été ajoutés par la Commune avant la deuxième séance de la Commission de gestion. Merci à la Commune pour sa réactivité et sa rapidité.

7. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Comme indiqué par le Conseil municipal dans son message, la situation financière de Saint-Maurice telle que ressortant des comptes 2016 est meilleure que prévue lors de l'établissement du budget, et meilleure que dans les comptes 2015.

Toutefois, cette situation est due en bonne partie à des opérations comptables (transfert d'actifs du patrimoine administratif vers le patrimoine financier, ainsi que du report des parts du CO en 2017). Pour le surplus, l'augmentation bienvenue des recettes fiscales de 1.5 mio ainsi que la vente de l'immeuble sis « Simplon 5 » ont fait passer l'excédent de charges prévu de 1'371'437 CHF à un excédent de revenus de 453'078 CHF.

Sans le bénéfice extraordinaire de la vente dudit immeuble, il n'y aurait pas eu d'excédent de revenus et notre municipalité aurait à nouveau essuyé une perte annuelle (200'000 CHF pour 2016).

Si cette situation n'est pas catastrophique eu égard aux importants amortissements comptables découlant de l'obligation d'amortir le patrimoine administratif par 10% de la valeur résiduelle, la faiblesse récurrente de la marge d'auto-financement est plus inquiétante.

En effet, depuis plusieurs années, la marge d'auto-financement se situe autour de 8% (soit tout juste suffisante au regard des critères définis par le canton) et celle prévue pour 2017 se situe à environ 6% (soit insuffisante). La marge d'auto-financement est de surcroît environ

deux fois plus faible que la moyenne des communes de notre canton (17.5%), malgré les recettes reçues dans le cadre de la péréquation financière.

Cet équilibre précaire des finances aigaunoises peut être fortement mis à mal, en cas de baisse des recettes fiscales notamment (15% de baisse des recettes fiscales seulement feraient plonger la marge d'auto-financement à 0).

C'est pourquoi une marge d'auto-financement à long terme de 15% (soit satisfaisante selon les critères cantonaux) devrait être un objectif à atteindre, sans quoi une baisse importante des prestations voire une forte augmentation du taux communal devront être mis en oeuvre.

8. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques du présent rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité des huit membres présents, d'adopter les comptes 2016 tels que présentés.

Saint-Maurice, le 2 juin 2016,

Le Président :

Dominique Robyr



Le Rapporteur :

Jan Schönbächler

